**Communiqué de presse**

**L’INSTITUT CANADIEN DE LA CONSTRUCTION EN ACIER (ICCA), RÉGION QUÉBEC**

**DEMANDE LA COLLABORATION DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL**



**Montréal, Québec, 26 septembre 2015** – Les fabricants et associés en provenance de la province de Québec étaient présents lors de la journée sur la colline le 21 septembre, afin de partager leur vision sur l’importance de la collaboration entre les élus et les membres de l’industrie.

L’ICCA a demandé au gouvernement du Québec à appliquer les mêmes règles du jeu à tous, à favoriser l’approvisionnement local et à maintenir un environnement de commerce libre et équitable qui assurera un secteur de la construction en acier dynamique et durable pour les générations à venir.

**Les enjeux clés présentés par l’ICCA :**

1. Loi provinciale sur le paiement rapide ;
2. Investissement dans les infrastructures et approvisionnement local ;
3. Commerce libre et équitable.



1. **Loi provinciale sur le paiement rapide** : Les retards de paiement constituent un des principaux problèmes de l’industrie de la construction au Québec. Les sous-traitants et les corps de métier qui effectuent 80 % des travaux et emploient 80 % des travailleurs du secteur sont gravement touchés par ces retards. Les milliards de dollars retenus ne servent pas à faire rouler l’économie, et exposent des familles à des pertes d’emploi et à la faillite. Si le gouvernement entend soutenir la croissance économique et la création d’emplois, il doit adopter sans attendre des politiques et une réglementation pour mettre fin aux retards de paiement.
* *Nous demandons au gouvernement d’adopter une loi provinciale sur le paiement rapide pour alléger immédiatement le fardeau des corps de métier, sur qui repose l’industrie québécoise de la construction.*

L’ICCA est membre de la Coalition contre les retards de paiements et s’engage à appuyer les efforts du gouvernement visant l’adoption d’une loi en la matière.

1. **Investissement dans les infrastructures et approvisionnement local** : Il s’agit d’une priorité de premier ordre des gouvernements provincial et fédéral. Le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de plus de 88 milliards de dollars sur 10 ans pour la construction de routes, de ponts, d’installations de transport en commun, d’hôpitaux et d’écoles, et pour l’entretien des infrastructures actuelles. Ces dépenses auront pour effet de renforcer la classe moyenne de la province et de créer des milliers d’emplois. Cependant, ni le Québec ni le Canada ne possèdent actuellement de politiques d’approvisionnement qui permettent une juste concurrence entre les entreprises québécoises ou canadiennes et les fournisseurs étrangers en tenant compte de facteurs comme l’importance du contenu local ou canadien, le salaire minimum, les coûts environnementaux (politiques de carbone), la santé et la sécurité, la sécurité publique (normes) et les retombées sur l’économie locale. Afin d’optimiser les retombées pour la province et d’appuyer fortement les priorités du gouvernement en matière de création d’emplois et de croissance économique, nous formulons les demandes suivantes :

* *Que le gouvernement du Québec assortisse tout investissement dans les infrastructures d’exigences minimales relatives au contenu local et canadien pour maximiser la création d’emplois directs dans la province, et pour profiter de l’effet multiplicateur 4 :1 (4 emplois supplémentaires créés pour chaque nouvel emploi dans l’industrie de l’acier) et des retombées dans les autres secteurs d’activité en matière d’emplois, d’impôt et d’autres revenus.*
* *Que le gouvernement du Québec mette en place des pratiques d’approvisionnement qui soumettent à des normes identiques les soumissionnaires étrangers et les entreprises québécoises et canadiennes qui répondent aux mêmes appels d’offres, par exemple en matière de salaires minimums et de normes environnementales ou de sécurité.*
1. **Commerce libre et équitable** : Les politiques et ententes commerciales actuelles du Canada concèdent à nos partenaires un libre accès à nos marchés. Or, ces pays sont nombreux à refuser aux entreprises manufacturières canadiennes et québécoises les mêmes possibilités d’accès à leurs propres marchés. Les fabricants d’acier canadiens et québécois en sont désavantagés. Nous estimons vital que nos entreprises manufacturières puissent accéder aux marchés, participer aux appels d’offres et se développer dans des conditions de libre concurrence et d’équité sur la scène mondiale, et formulons les demandes suivantes :
* *Que le gouvernement du Québec se dote de politiques qui excluent, disqualifient ou rejettent toute réponse à un appel d’offres provenant d’un pays étranger (ou de l’un de ses États, provinces, etc.) qui ne permet pas aux entreprises canadiennes ou québécoises de lui vendre des produits ou services similaires.*
* *Nous exhortons le gouvernement du Québec à appliquer les mêmes règles du jeu à tous, à favoriser l’approvisionnement local et à maintenir un environnement de commerce libre et équitable qui assurera un secteur de la construction en acier dynamique et durable pour les générations à venir.*

**L’ICCA tient à remercier sincèrement les personnes suivantes qui ont assisté à cet événement :**

***Ghislain Bolduc****, Député de Mégantic, Parti libéral du Québec, Adjoint parlementaire du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports ;*

***Guy Bourgeois,*** *Député d'Abitibi-Est, Parti libéral du Québec, Adjoint parlementaire du ministre de l’Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord ;*

***Paul Busque****, Député de Beauce-Sud, Parti libéral du Québec, Président de séance, Membre du Bureau de l’Assemblée nationale ;*

***Jean Domingue****, conseiller politique du député de Johnson André Lamontagne ;*

***Pierre-Olivier Fortin****, Attaché parlementaire du député de Verchères, Stéphane Bergeron ;*

***Norbert Morin****, Député de Côte-du-Sud, Parti libéral du Québec, Adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, Président de séance ;*

***Robert Poëti****, Député de Marguerite-Bourgeoys, Parti libéral du Québec, Vice-président de la Commission de l'économie et du travail ;*

***Gerry Sklavounos****, Député de Laurier-Dorion, Parti libéral du Québec, Leader parlementaire adjoint du gouvernement ;*

***Claude Surprenant****, Député de Groulx, Coalition avenir Québec, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de transports, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de mines et forêts, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition responsable des régions de Laval, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ;*

***Véronyque Tremblay****, Députée de Chauveau, Parti libéral du Québec, Adjointe parlementaire de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Présidente de séance.*

L’industrie québécoise de l’acier pèse lourd dans l’économie de la province, et l’industrie canadienne de la construction en acier représente une part importante du PIB national. Au Québec, l’industrie de la construction en acier emploie quelque 17 000 personnes dans plus de 1 100 entreprises des domaines de la fabrication et du montage, et compte pour au-delà de 4 % du secteur manufacturier.

L’ICCA représente une communauté diverse de fabricants de l’acier et de constructeurs, d’ingénieurs et d’architectes, de propriétaires et de promoteurs immobiliers, et d’enseignants et d’étudiants, offrant un large éventail de produits et services pour augmenter leur capacité et développer leurs affaires. Buts et objectifs – Promouvoir le récit de l’acier À propos de l’ICCA fondé en 1930, l’Institut canadien de la construction en acier est un organisme technique, dont les activités tournent principalement autour du marketing et des relations gouvernementales, et qui représente l’industrie de la construction en acier canadienne.

Les membres et les associés de l’ICCA sont spécialisés dans le dessin, la conception technique, la fourniture, la fabrication et le montage de l’acier de charpente pour les segments commercial, résidentiel, industriel et institutionnel. Nos produits et services englobent l’acier de charpente pour les bâtiments, les ponts, les réservoirs, la tôlerie et d’autres structures métalliques. En outre, de nombreux membres et associés participent également à des activités connexes, telles que la fabrication de machinerie lourde, la production de moulages et la vente en gros d’acier.

La vision de l’ICCA en tant que porte-parole de l’industrie de la construction en acier au Canada, se porter garant de l’efficacité, de la qualité, de l’innovation et du leadership dans les domaines de la conception et de la construction en acier. La mission de l’ICCA fait la promotion de l’usage et des avantages de la construction en acier, apporte une valeur ajoutée aux professionnels de la conception et de la construction, et répond aux besoins de ses membres et de l’industrie par l’éducation et la formation, la recherche et le développement, les codes et les normes de l’industrie, la certification et la défense des intérêts.

L’ICCA est activement engagé à bâtir un secteur de la construction prospère, durable et concurrentiel à l’échelle mondiale en nous appuyant sur notre capacité, notre vision et notre leadership pour répondre aux besoins croissants en construction.

 -30-

***Source***

Hellen Christodoulou, ing, B.C.L., LL.B., M.B.A

Directrice régionale Québec - ICCA

L'Institut canadien de la construction en acier

hchristodoulou@cisc-icca.ca

(514) 909-6186